



PREMIÈRE DEMANDE DE CME		RENOUVELLEMENT	
NIVEAU D'ÉTUDE		REDOUBLANT	OUI  NON 
ÉTUDES POURSUIVIES			
ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ			
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT			
.....			
AGGLOMÉRATION ROUEN		NORMANDIE	 HORS NORMANDIE 

[illegible]

Partie réservée à l'administration

Calcul du QUOTIENT FAMILIAL :

Revenu Imposable :

Nombre de personnes au foyer :

Nombre de parts :

QF = (Revenu imposable / 12 / Nbre de parts) =

- Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent dossier.
- Je m'engage à suivre les cours et travaux pratiques ainsi qu'à me présenter aux concours et examens pour lesquels une aide m'est allouée par la commune de Saint-Pierre-Lès-Elbeuf.

Date et signature de l'Étudiant(e)
(Précédées de la mention « lu et approuvé »)

Partie réservée à l'administration

Calcul du CONTRAT MUNICIPAL ÉTUDIANT :

Besoin de l'étudiant – (Bourse d'État + Aide Logement) = € / an

Décision de la Commission :  Allocation = € / an  plancher = € / an
 Rejet motif :

DOCUMENTS A FOURNIR IMPÉRATIVEMENT

Le :..... à h.....

- ✎ Livret de famille
- ✎ Photo d'identité
- ✎ Avis d'imposition ou de non-imposition N-1
- ✎ Justificatif de domicile (St Pierre les Elbeuf)
- ✎ Quittance de loyer pour les étudiants n'habitant pas au domicile des parents pendant la période universitaire
- ✎ Relevé de prestations de la Caisse d'Allocations Familiales (étudiant)
(Allocation Logement Social ou Allocation Personnalisée Logement)
- ✎ Justificatif des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales
- ✎ Justificatif d'inscription pour l'année en cours (certificat de scolarité)
Attention : si un autre enfant dans la famille est également inscrit pour suivre des études supérieures, vous pouvez bénéficier d'une valorisation de votre QF. Merci donc de bien vouloir nous présenter un justificatif
- ✎ Attestation d'assurance responsabilité civile
- ✎ Attestation d'attribution de la bourse d'État ou notification de rejet
- ✎ Relevé d'identité bancaire ou postal de l'étudiant (adresse de St Pierre les Elbeuf)
- ✎ CV

A DÉPOSER AU CAP JEUNES AVANT LE 03 OCTOBRE 2026
